

canadienne. Mais nous voulons y être acceptés au même titre que les autres.

● (1500)

Comme je l'ai dit à maintes reprises ici même et ailleurs, nous voulons être perçus comme des autochtones, non pas comme des hommes blancs bronzés.

Des voix: Bravo!

M. Firth: Qui pourrait affirmer que cela soit injuste? Qui peut prétendre avoir découvert le Nord? Nos ancêtres ont survécu pendant longtemps dans cet âpre milieu. Et quand l'homme blanc est venu, selon nos coutumes, nous l'avons aidé, nous avons partagé avec lui. Devrions-nous maintenant être obligés de jouer un rôle secondaire? Certainement pas.

Des voix: Bravo!

M. Firth: Notre peuple, en grand nombre et à l'unisson, l'a dit au juge Thomas Berger. C'est une chose extrêmement importante, monsieur l'Orateur. Ce dernier a écouté notre point de vue et nous lui avons appris comment se traduisait ce sentiment: nous lui avons dit qu'essentiellement notre peuple voulait obtenir le contrôle légal de son territoire.

Notez bien que j'ai dit légal. Il est difficile pour un autochtone d'accepter le fait qu'il n'a aucun pouvoir sur un territoire où lui et ses ancêtres ont habité, chassé et pêché pendant on ne sait combien de temps. Nous autres autochtones savons que notre destin est lié à une décision importante qui doit être prise, la décision de régler les revendications territoriales des habitants des Territoires du Nord-Ouest, c'est-à-dire les revendications territoriales des autochtones. Nous avons toujours compris la valeur du territoire; nous n'avons peut-être pas considéré que le territoire nous appartenait, comme le fait la société blanche. Maintenant, nous voyons les choses d'un autre œil. D'abord, nous pensons à être propriétaires de nos terres, ce qui n'était pas le cas par le passé. Nous savons maintenant que nous pourrions exercer le contrôle nécessaire seulement si le territoire nous appartient. Alors seulement nous pourrions décider de l'orientation de notre vie et de notre société. A cet égard, je signale que nous ne demandons pas davantage que le reste des Canadiens.

Nous comprenons aussi qu'à l'avenir, nous tirerons peut-être notre richesse de la terre d'une autre façon que par le passé. Je ne pense pas pouvoir l'exprimer mieux que le juge Thomas Berger, qui déclare à la page XVIII de son rapport:

La société des autochtones n'est pas statique. Leurs témoignages au cours de l'enquête ne doivent pas être considérés comme une plainte sur la perte d'un mode de vie, mais plutôt comme une demande pour obtenir la chance de façonner leur propre avenir, à la lumière de leurs antécédents. Ils ne cherchent pas à s'accrocher à leur passé; ils veulent simplement s'en servir pour bâtir leur avenir.

Certains pensent que les revendications territoriales pourraient être réglées même si l'on construisait le pipe-line. Je ne suis pas d'accord. Vu ce qui s'est passé à la baie James et ailleurs, les autochtones estiment que les revendications territoriales doivent être réglées pour commencer. Le juge Berger est d'accord là-dessus. Vu toute la portée de cette question, je ne vois franchement pas comment toute personne juste peut ne pas être d'accord là-dessus.

Ceux qui disent que nous devrions construire immédiatement un pipe-line disent aussi que l'expansion économique du Nord en dépend. Je ne suis pas non plus d'accord là-dessus.

Pipe-line de la vallée du Mackenzie

Nous devons étudier certaines questions fondamentales. Quelles seraient les véritables répercussions du pipeline au sens strictement économique? Assurément, il y a beaucoup de capitaux en cause. Mais en retour de cet énorme investissement initial quelles sont les perspectives à long terme? Mises à part les activités d'exploration prévues et même accrues le long du pipeline qui auraient de nouvelles répercussions écologiques et sociales, quels seraient, je vous le demande, les effets substantiels sur le développement économique? Soyons réalistes. Ce pipeline est censé transporter du gaz et peut-être même plus tard du pétrole vers le sud, il ne faut donc pas s'attendre à ce que des industries dérivées de l'utilisation de ces matières premières viennent s'y établir. Et que dire des sociétés de construction, des hôtels, des restaurants, des supermarchés, etc. qui pourraient y être construits? Combien d'entreprises de pareille envergure pouvons-nous espérer voir s'y implanter? Je suis d'accord avec le juge Berger qui a déclaré que:

La construction du pipeline pourrait faire grandir démesurément les petites entreprises. A long terme, une telle situation créerait des difficultés dans le cours normal de l'expansion économique et commerciale.

C'est pourquoi je vous dis que nous ne pouvons pas nous permettre de porter des œillères quand nous examinons cette proposition. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas manquer de prévoyance. Les enjeux sont trop gros. Ce serait une illusion—et nous nous tromperions lourdement—de croire que le pipe-line va résoudre nos problèmes économiques.

Finalement, je veux renouveler mon appui à ceux qui s'opposent au projet de construction d'un pipe-line dans la Vallée du Mackenzie. De plus, je désire accorder mon soutien conditionnel au tracé proposé pour l'Alcan. Je dis bien conditionnel, car de nombreuses questions doivent entrer en ligne de compte. La principale condition, naturellement, a trait au règlement des revendications territoriales des autochtones du Yukon. Ainsi, mon soutien est conditionnel étant donné que de nombreuses questions concernant cette région doivent être examinées avant qu'on ne puisse en arriver à une décision finale raisonnable. Toutefois, mon propre point de vue de départ est que la route de l'Alcan semble être une meilleure solution. On peut construire un gazoduc en Alaska, lequel peut être branché à un nouveau pipe-line qui passerait par le Yukon, le long de l'autoroute de l'Alaska. Plus tard, il serait même possible de faire partir un pipe-line du Delta du Mackenzie le long de la route Dempster et de le raccorder au gazoduc Alcan qui pourrait servir plus tard à transporter le gaz canadien depuis les champs pétrolifères aux gisements déjà prouvés du Delta du Mackenzie. A mon avis, les répercussions écologiques de cette proposition seraient moins importantes et l'infrastructure qui existe déjà le long de la voie proposée se prêterait davantage à une telle entreprise. Toutefois, j'ai fait remarquer que, même si nous optons pour cette solution, il reste bien des problèmes à régler.

Je tiens à être sûr que tout pipe-line que l'on construira ne servira pas uniquement les intérêts des États-Unis. Je tiens à ce que le Canada garde la haute main sur ce pipe-line. Également, avant qu'on dépense le moindre argent, je tiens à ce qu'il y ait des négociations serrées pour que le Canada puisse conclure un marché avantageux. En outre, si l'on s'embarque dans ce projet, je tiens à ce qu'il ait une disposition prévoyant la révision, disons tous les cinq ans par exemple, de tout marché conclu pour la construction d'un pipe-line trans-